



100 mètres en ce début novembre, les gélifs géraniums rangés le long d'un mur ont encore en fleur. Prévoir, toutefois, les froids d'avant l'aube en les protégeant d'hivernage ou une bâche à relever en matinée pour profiter de leurs dernières fleurs. Photo Le DL/B.T.

ent d'heure ournée du urtant, il y ur préparer ur x à l'arrivée ns froids.

t novembre, les vivaces rassemblés sur un mur ont beaucoup de dispositifs de protection. Comme une bâche ou en polystyrène expansé, sous leurs pots, dans un bac à deux centimètres de hauteur et le sol qui se trouve devant.

mmée, mettre sur un lit de paille les plantes les plus sensibles à la gelée. Couvrir avec une bâche ou du tissu épais. Couvrir aussi les pots et les planches de culture. Couvrir les rosiers avec une bâche ou du tissu épais. Couvrir les rosiers avec une bâche ou du tissu épais. Couvrir les rosiers avec une bâche ou du tissu épais.

Nettoyer les rosiers et plus

Le sécateur se contentera de tailler les branchettes du centre, mais laissera les cymorhodes, les boules rouges, fruits des floraisons. Ils sont le salut pour garder-manger de nombreux oiseaux sédentaires. Poursuivre les travaux de nettoyage des rosiers. Leur décomposition leur emmènerait des éléments favorables à la reprise de la croissance au printemps prochain. Ça ne coûte rien d'essayer ce « truc » connu des amateurs des rosiers, et même de le tester sur un et pas sur un autre pour comparer, à variété

et installation similaire, la pertinence ou pas l'an prochain. En cet automne si particulier, on peut encore faire des boutures de rosiers (hors protection de quelque brevet). Prélever une tige de l'année ayant encore ses feuilles, garder les dernières du bout et enfoncer, au pied du rosier mère, la tige qui doit comporter cinq à sept yeux (boursoufflure), trois sur cinq ou cinq sur sept seront en terre pour émettre, éventuellement, des racines pour transplantation au printemps. Ça se tente. Les rosiers à racines nues arrivent dans les jardinerias, ils seront à placer au jardin d'ici les premières fortes gelées.

Repêcher les feuilles tombées dans le bassin

Avant qu'elles ne s'y enfouissent, l'époussette aura intérêt de sortir les feuilles mortes qui flottent, pas longtemps, sur l'eau du bassin. Leur masse en décomposition à la remontée des températures, pourrait polluer l'eau des poissons et entraîner des proliférations d'algues microscopiques ou filamentueuses.

Brigitte TEMPESTINI

du travail : comment obtenir des renseignements

du secteur privé. Adossés aux services de l'inspection du travail, ils sont présents dans chaque département au sein des unités départementales de la DREETS, les DDETS. Ils répondent chaque année à plus de 131 000 demandes de renseignements relatives au droit du travail. Par ailleurs, plus de 300 fiches pratiques sont disponibles sur le site internet du ministère du Travail.

Depuis le mardi 2 avril 2019, les services de renseignements en droit du travail de la DREETS sont accessibles :
 ➤ Par téléphone au 08 06 000 126 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.
 ➤ En prenant rendez-vous en ligne sur le site auvergnerhone-alpes.dreets.gouv.fr, rubrique « Renseignements en droit du travail ».

Pour d'autres demandes relevant du champ d'intervention de la DREETS, les services spécialisés peuvent être contactés en appelant le standard de chaque unité départementale (pour l'Isère : 04 56 58 38 38).

MARCHES PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



COMMUNE DE LA LÉCHÈRE (73)

Avis d'appel public à la concurrence - Travaux

Section 1 : Identification de l'acheteur
 Nom complet de l'acheteur : Commune de La Léchère (73)
 Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 20008470500017
 Code postal / Ville : 73260 La Léchère
 Groupement de commandes : oui
 Coordonnateur du groupement : Commune de La Léchère
Section 2 : Communication
 Moyens d'accès aux documents de la consultation
 Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non
 Nom du contact : Jérôme DESBROSSES, Sarl SINAT - Tél : +33 064175838 - Mail : jerome.desbrosses@sinat.fr
Section 3 : Procédure
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
 Conditions de participation :
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Se référer au règlement de consultation
 Capacité économique et financière : Se référer au règlement de consultation
 Capacités techniques et professionnelles : Se référer au règlement de consultation
 Technique d'achat : Sans objet
 Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 25 novembre 2022 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
 Réduction du nombre de candidats : non
 Possibilité d'attribution sans négociation : oui
 L'acheteur exige la présentation de variantes : non
 Critères d'attribution : Se référer au règlement de consultation
Section 4 : Identification du marché
 Intitulé du marché : Entretien des réseaux, secs et réfection du collecteur des eaux usées de la rue des Acacias à Notre-Dame de La Léchère
 Briançon, sur la commune de La Léchère
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Cette consultation est lancée par un groupement d'acheteurs constitué sous la forme de groupement de commande entre la Commune de La Léchère, le SDES et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche. Le coordonnateur du groupement est la Commune de La Léchère.
Lieu principal d'exécution du lot : Rue des Acacias, Notre-Dame de Briançon, 73260 LA LÉCHÈRE
Durée du marché (en mois) : 4
 La consultation comporte des tranches : non
 La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Marché allot : oui
Section 5 : Informations sur les lots
 Lot 1 : Génie civil + câblage électrique
Classification CPV : 45220000
Lieu d'exécution du lot : rue des Acacias, Notre-Dame de Briançon 73260 LA LÉCHÈRE
 Lot 2 : Travaux de finitions - enrobés
Classification CPV : 45233200
Lieu d'exécution du lot : Rue des Acacias, Notre-Dame de Briançon, 73260 LA LÉCHÈRE
Section 6 : Informations complémentaires
 Visite obligatoire : non
 Autres informations complémentaires : Une visite libre sur site est conseillée
 Date d'envoi du présent avis : 07 novembre 2022
 329387000

AVIS

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE LA BRIDOIRE (73520)

Avis au public Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 01, en date du 17 octobre 2022, le conseil municipal de La Bridoire a décidé de lancer la mise en oeuvre de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire communal. A cet effet, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.labridoire.fr ainsi qu'à la mairie, 510 route du Lac - 73520 La Bridoire, du 21 novembre 2022 au 29 décembre 2022 aux jours et horaires suivants :
 - Les lundis de 08h00 à 12h00.
 - Les mardis de 08h00 à 12h00.
 - Les mercredis de 08h00 à 12h00.
 - Les jeudis de 08h00 à 12h00.
 - Les vendredis de 08h00 à 12h00.
 Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert aux dates et horaires précités. Le projet de modification simplifiée du PLU objet de la présente mise à disposition sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal de La Bridoire.

Le Maire
 Yves BERTHIER

329498000

Enquêtes publiques

COMMUNE DE LES AVANCHERS-VALMOREL - DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL

Avis d'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire la télécabine « Planchamp » comprenant défrichement

Le Maire de Les Avanchers-Valmorel informe le public que par arrêté du 28 septembre 2022, a été prescrite l'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire déposée par la SAS Domaine Skiable de Valmorel pour la construction de la télécabine « PLANCHAMP ». Le dossier mis à l'enquête publique est constitué d'un volet technique et d'un volet administratif ; il comporte en particulier la demande de permis de construire et la demande d'autorisation de défrichement, incluant une étude d'impact et son résumé non technique ; l'avis délibéré de la Mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 13 septembre 2022 ; le mémoire en réponse à cet avis. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet noté, mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,

consécutifs du jeudi 03 novembre 2022 à 9h30 au lundi 05 décembre 2022 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h, et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés. Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4250>. Elles sont aussi consultables gratuitement en mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, aux heures d'ouverture, sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions
 - Sur le registre d'enquête.
 - Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique, Mairie de Les Avanchers-Valmorel, Le Chef-lieu, 73260 Les Avanchers-Valmorel.
 - Par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-4250@registre-dematerialise.fr

Les observations consignées par écrit dans le registre d'enquête, envoyées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, envoyées dématérialisées par courrier électronique seront consultables par toutes personnes dans le registre d'enquête et sur le site dématérialisé jusqu'à la clôture de l'enquête.
 Madame Hélène BOURCET, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ; elle siègera à la mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, pour recevoir des observations écrites ou orales.
 - Jeudi 03 novembre 2022 de 9h30 à 12h00
 - Mercredi 16 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
 - Lundi 05 décembre 2022 de 9h30 à 12h00

Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête, en tenant compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sont l'arrêté délivrant le permis de construire de la télécabine « PLANCHAMP » par Le Maire de Les Avanchers-Valmorel ainsi que l'arrêté portant autorisation de défrichement par Le Préfet de la Savoie.
 Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4250> et sur le site www.lesavanchers.fr rubrique « enquêtes publiques » pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire
 Jean-Michel VORGER

323-467600



COMMUNE LES BELLEVILLE

Avis d'enquête publique Enquête publique constatant la désaffectation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit de « Saint Laurent de la Côte à Moutiers » en vue de son aliénation

Par Arrêté du 18 octobre 2022, Monsieur le Maire de la commune LES BELLEVILLE a demandé l'ouverture de l'enquête publique constatant la désaffectation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit de « Saint Laurent de la Côte à Moutiers » en vue de son aliénation. A cet effet, Monsieur Philippe NIVELLE a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en Mairie de LES BELLEVILLE, mairie déléguée de VILLARLURIN, du lundi 7 novembre 2022 au mardi 22 novembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :
 Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 en mairie de LES BELLEVILLE
 Le lundi de 14h00 à 16h00, mardi de 14h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00 en mairie déléguée de VILLARLURIN
 Le commissaire enquêteur siègera en Mairie déléguée de VILLARLURIN le vendredi 18 novembre 2022 de 09h00 à 11h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie déléguée de VILLARLURIN. Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer peuvent adresser par écrit leurs observations au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie, ou par mail à l'adresse suivante : direction.urbanisme.foncier@lesbelleville.fr. A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public.

326852100

VIES DES SOCIÉTÉS

Location gérance

SARL VIBERT
 SARL au capital de 8.000,00 Euros
 1388 avenue de Lyon
 CHAMBERY (73000)
 R.C.S. : CHAMBERY 849 191 275

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP du 08/03/2022, la société **TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390 553 839 €, dont le siège est situé à NANTERRE (Hauts de Seine), 562 Avenue du Parc de l'île, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°531 680 445 a confié sous contrat de location gérance du 01/04/2022 au 31/03/2025 à la société **SARL VIBERT**, un fonds de commerce de station-service et activités annexes (carburants distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; boutiques ; produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires, entretiens, gaz en bouteille, vente de carrelage, offre café, alcool (venue à emporter), dénommé **RELAIS REVERIAZ**, exploité à CHAMBERY (73000), 1388 avenue de Lyon.

329298700

Cessation de garantie

AVIS

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité **NEOVY CONSULTING** 8 Boulevard Gambetta 73000 CHAMBERY immatriculée au RCS 853604700 pour son activité de :

- **TRANSACTION IMMOBILIERE** depuis le 22.01.2021 auprès de son garant financier, **GALIAN Assurances**. Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin **TROIS JOURS** FRANCIS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées à GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

329345300

DIN

Participer l'arrivée 'hiver en profitant ore de l'été



10 mètres en ce début novembre, les géraniums rangés le long d'un mur avant encore en fleur. Prévoir, toutefois, les froids d'avant l'aube en les protégeant d'hivernage ou une bâche à relever en matinée pour profiter de leurs derniers jours. Photo Le Di/B.T.

Nettoyer les rosiers et plus

Le sécateur se contentera de tailler les branchettes du centre, mais laissera les cynophodons, les boules rouges, fruits des floraisons. Ils sont le salut pour garder-manger de nombreux oiseaux sédentaires. Poser les peaux des fruits d'hiver que sont les bananes au pied des rosiers. Leur décomposition leur emmènerait des éléments favorables à la reprise de la croissance au printemps prochain. Ça ne coûte rien d'essayer ce « truc » connu des amateurs des rosiers, et même de le tester sur un et pas sur un autre pour comparer, à variété conciliants.

Repêcher les feuilles tombées dans le bassin

Avant qu'elles ne s'y enfouissent, l'épuisette aura intérêt de sortir les feuilles mortes qui flottent, pas longtemps, sur l'eau du bassin. Leur masse en décomposition à la remontée des températures, pourrait polluer l'eau des poissons et entraîner des proliférations d'algues microscopiques ou filamenteuses.

Nettoyer les rosiers et plus

Avant l'entrée aux abris, une petite toilette s'impose : enlever les feuilles mortes, couper les tiges abîmées dont les plaies peuvent héberger des parasites ou germes de maladies. Enlever du pourtour du pot tout escargot et limace, poser une demi-pomme ou pomme de terre coupée en deux, la chair contre la terre du pot pour y attirer quelques insectes déjà installés pour passer un bon hiver.

et installation similaire, la pertinence ou pas l'an prochain.

En cet automne si particulier, on peut encore faire des boutures de rosiers (hors protection de quelque brevet). Prélever une tige de l'année ayant encouvert ses feuilles, garder les dernières du bout et enfoncer, au pied du rosier mère, la tige qui doit comporter cinq à sept yeux (boursoufflure), trois sur cinq ou cinq sur sept seront en terre pour émettre, éventuellement, des racines pour transplantation au printemps. Ça se tente. Les rosiers à racines nues arrivent dans les jardineries, ils seront à placer au jardin d'ici les premières fortes gelées.

Repêcher les feuilles tombées dans le bassin

Avant qu'elles ne s'y enfouissent, l'épuisette aura intérêt de sortir les feuilles mortes qui flottent, pas longtemps, sur l'eau du bassin. Leur masse en décomposition à la remontée des températures, pourrait polluer l'eau des poissons et entraîner des proliférations d'algues microscopiques ou filamenteuses.

Brigitte TEMPESTINI

du travail : comment obtenir des renseignements

Depuis le mardi 2 avril 2019, les services de renseignements en droit du travail de la DREETS sont accessibles :
 ➤ Par téléphone au 06 000 126 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.
 ➤ En prenant rendez-vous en ligne sur le site auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr, rubrique "Renseignements en droit du travail".

Publiez vos marchés publics
 • ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
 • ledauphine.vie dessocietes-eurolegales.com

Euro
 Legales

CONTACT SAVOIE

06 79 33 86 72 / LDL.legales73@ledauphine.com

LE DAUPHINÉ
 libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence
 Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de vie économique, les parutions mensuelles de la semaine 2019, ont été fixées au regard de la présentation ainsi qu'au format juridique obligatoire, soit 178 € HT/m (colonne pour 2022).

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



COMMUNE DE LA
 LECHERE (73)

Avis d'appel public à la concurrence - Travaux

Section 1 : Identification de l'acheteur
 Numéro national d'identification : Commune de La Léchère (73)
 Type : SIRET - N° : 20006470500017
 Code postal / Ville : 73260 La Léchère
 Groupement de commandes : oui
 Coordonnateur du groupement : Commune de La Léchère
Section 2 : Communication
 Moyens d'accès aux documents de la consultation
 Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.fr>
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non
 Nom du contact : Jérôme DESBROSSES, Sari SINAT -
 Tél : +33 064175838 - Mail : jerome.desbrosses@sinat.fr
Section 3 : Procédure
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
 Conditions de participation :
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Se référer au règlement de consultation
 Capacité économique et financière : Se référer au règlement de consultation
 Capacités techniques et professionnelles : Se référer au règlement de consultation
 Technique d'achat : Sans objet
 Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 25 novembre 2022 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
 Réduction du nombre de candidats : non
 Possibilité d'attribution sans négociation : oui
 L'acheteur exige la présentation de variantes : non
 Critères d'attribution : Se référer au règlement de consultation
Section 4 : Identification du marché
 Intitulé du marché : Enfouissement des réseaux secs et réfection du collecteur des eaux usées de la rue des Acacias à Briançon, sur la commune de La Léchère
 Type de marché : Travaux
 Description succincte du marché : Cette consultation est lancée par un groupement d'acheteurs constitué sous la forme de groupement de commandé entre la Commune de La Léchère, le SDES et la Communauté de Communes des Vallées d'Alguéblanche. Le coordonnateur du groupement est la Commune de La Léchère.
 Lieu principal d'exécution : rue des Acacias, Notre-Dame de Briançon 73260 LA LECHERE
 Durée du marché (en mois) : 4
 La consultation comporte des tranches : non
 La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
 Marché allot : oui

Section 5 : Informations sur les lots
 Lot 1 : Génie civil + câblage électrique
 Classification CPV : 45220000
 Lieu d'exécution du lot : rue des Acacias, Notre-Dame de Briançon 73260 LA LECHERE
 Lot 2 : Travaux de finitions - enrobés
 Classification CPV : 45233200
 Lieu d'exécution du lot : Rue des Acacias, Notre-Dame de Briançon, 73260 LA LECHERE
Section 6 : Informations complémentaires
 Site obligatoire : non
 Autres informations complémentaires :
 Une visite libre sur site est conseillée
 Date d'envoi du présent avis : 07 novembre 2022
 329887000

AVIS

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE
 LA BRIDOIRE (73520)

Avis au public
 Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 01 en date du 17 octobre 2022, le conseil municipal de La Bridoire a décidé de lancer la mise en oeuvre de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire communal.

A cet effet, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.labridoire.fr ainsi qu'à la mairie, 510 route du Lac - 73520 La Bridoire, du 21 novembre 2022 au 29 décembre 2022 aux jours et horaires suivants :

- Les lundis de 08H00 à 12H00
 - Les mardis de 08H00 à 12H00
 - Les mercredis de 08H00 à 12H00
 - Les vendredis de 08H00 à 12H00
- Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert aux dates et horaires précités.
 Le projet de modification simplifiée du PLU objet de la présente mise à disposition sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal de La Bridoire.

Le Maire
 Yves BERTHIER

329498000

Enquêtes publiques

Les Avanchers
 Valmorel
 COMMUNE DE LES
 AVANCHERS-VALMOREL -
 DOMAINE SKIABLE DE
 VALMOREL

seront tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du jeudi 03 novembre 2022 à 9h30 au lundi 05 décembre 2022 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h, et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4250>.

Elles sont aussi consultables, gratuitement, en mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, aux heures d'ouverture, sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions

- Sur le registre d'enquête,
 - Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique, Mairie de Les Avanchers-Valmorel, Le Chef-lieu, 73260 Les Avanchers-Valmorel.

- Par courrier électronique à l'adresse :

enquete-publique-4250@registre-dematerialise.fr

Les observations consignées par écrit dans le registre d'enquête, envoyées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, envoyées dématérialisées par courrier électronique seront consultables par toutes personnes dans le registre d'enquête et sur le site dématérialisé jusqu'à la clôture de l'enquête.

Madame Hélène BOURCET, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ; elle siègera à la mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, pour recevoir des observations écrites ou orales :

- Jeudi 03 novembre 2022 de 9h30 à 12h00

- Mercredi 16 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

- Lundi 05 décembre 2022 de 9h30 à 12h00

Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête, en tenant compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sont l'arrêté délivrant le permis de construire de la télécabine « PLANCHAMP » par Le Maire de Les Avanchers-Valmorel ainsi que l'arrêté portant autorisation de défrichement par Le Préfet de la Savoie.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/4250>

et sur le site www.lesavanchers.fr rubrique « enquêtes publiques » pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire
 Jean-Michel VORGER

323467600



COMMUNE
 LES BELLEVILLE

Avis d'enquête publique
 Enquête publique constatant la désaffectation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit de « Saint Laurent de la Côte à Moutiers » en vue de son aliéation

Par Arrêté du 18 octobre 2022, Monsieur le Maire de la commune LES BELLEVILLE a demandé l'ouverture de l'enquête publique constatant la désaffectation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit de « Saint Laurent de la Côte à Moutiers » en vue de son aliéation. A cet effet, Monsieur Philippe NIVELLE a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de LES BELLEVILLE, mairie déléguée de VILLARLURIN, du lundi 7 novembre 2022 au mardi 22 novembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 en mairie de LES BELLEVILLE

Le lundi de 14h00 à 16h00, mardi de 14h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00 en mairie déléguée de VILLARLURIN

Le commissaire enquêteur siègera en Mairie, déléguée de VILLARLURIN le vendredi 18 novembre 2022 de 09h00 à 11h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie déléguée de VILLARLURIN. Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer peuvent adresser par écrit leurs observations au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie, ou par mail à l'adresse suivante : direction.urbanisme.foncier@lesbelleville.fr

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public.

326852100

VIES DES SOCIÉTÉS

Location gérance

SARL VIBERT
 SARL au capital de 8.000,00 Euros
 1388 avenue de Lyon
 CHAMBERY (73000)

R.C.S. : CHAMBERY 849 191 275

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP du 08/03/2022, la société **TOTALENERGIES MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390 553 839 €, dont le siège est situé à NANTERRE (Hauts de Seine), 562 Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°531 680 445 a confié sous contrat de location gérance du 01/04/2022 au 31/03/2025 à la société **SARL VIBERT**, un fonds de commerce de station-service et activités annexes (carburants distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; produits et articles pour l'automobile et les automobiles, produits alimentaires, entretien, gaz en bouteilles, vente de cartes lavage, offre café, alcool (vente à emporter), dénommé **RELAIS REVERIAZ**, exploité à CHAMBERY (73000), 1388 avenue de Lyon.

329298700

ANNONCES LÉGALES

Consultez l'intégralité de nos annonces légales et petites annonces sur notre site www.latarentaisehebd.com

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES ET APPEL D'OFFRE

COMMUNE DE LES AVANCHERS VALMOREL -
DOMAINE SKIABLE DE
VALMOREL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE LA TÉLÉCABINE « PLANCHAMP » COMPRENANT DÉFRICHEMENT

Le maire de Les Avanchers-Valmorel informe le public que par arrêté du 28 septembre 2022, a été prescrite l'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire déposée par la SAS Domaine Skiable de Valmorel pour la construction de la télécabine « Planchamp ».

Le dossier mis à l'enquête publique est constitué d'un volet technique et d'un volet administratif ; il comporte en particulier la demande de permis de construire et la demande d'autorisation de défrichement, incluant une étude d'impact et son résumé non technique ; l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 13 septembre 2022 ; le mémoire en réponse à cet avis.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4250>. Elles sont aussi consultables gratuitement en mairie de Les Avanchers-Valmorel, au chef-lieu, aux heures d'ouverture, sur un poste informatique. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions

- Sur le registre d'enquête.
- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse ou se déroule l'enquête publique, Mairie de Les Avanchers-Valmorel, chef-lieu, 73260 Les Avanchers-Valmorel.
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete@publique-4250.com

Les observations consignées par écrit dans le registre d'enquête, envoyées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, envoyées dématérialisées par courrier électronique seront consultables par toutes personnes dans le registre d'enquête et sur le site dématérialisé jusqu'à la clôture de l'enquête.

Madame Hélène Bourcet est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble ; elle siègera à la mairie de Les Avanchers-Valmorel, au chef-lieu, pour recevoir des observations écrites ou orales :

Jeudi 3 novembre 2022 de 9h30 à 12h
Mercredi 16 novembre 2022 de 14h à 17h
Lundi 5 décembre 2022 de 9h30 à 12h

Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête, en tenant compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sont l'arrêté délivrant le permis de construire de la télécabine « Planchamp » par le maire de Les Avanchers-Valmorel ainsi que l'arrêté portant autorisation de défrichement par le préfet de la Savoie.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Les Avanchers-Valmorel, au chef-lieu, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site <https://www.registredematerialisee.fr/4250> et sur le site www.lesavanchers.fr rubrique « enquêtes publiques » pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le maire, Jean-Michel Vorger

14

La Tarentaise Hebdo
jeudi 10 novembre 2022 - #837



COMMUNE DE BOZEL
AVIS D'ENQUÊTE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE BOZEL

En application des dispositions de l'arrêté n°288/10/2022 de M. le maire de Bozel (Savoie) en date du 14 octobre 2022, le projet de révision du Plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique du lundi 7 novembre 2022 au vendredi 9 décembre 2022 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en version papier et en version numérique sur un poste informatique en mairie de Bozel aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les informations environnementales relatives au projet de révision du PLU figurent au dossier soumis à l'enquête. Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, les adresser par écrit au commissaire-enquêteur : Mairie de Bozel, rue Emile Machet, BP 5 à Bozel (73350), les déposer sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/plu-bozel> ou les envoyer par mail à l'adresse suivante : plu-bozel@mail-registre-numerique.fr.

Madame Sophie Macon a été désignée comme commissaire enquêteur, elle recevra le public personnellement à la mairie les :

- samedi 19 novembre 2022 de 9h à 12h
- lundi 28 novembre 2022 de 14h30 à 17h30
- vendredi 9 décembre 2022 de 14h30 à 17h30

Le dossier d'enquête et les informations relatives à l'enquête sont consultables sur le site Internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plu-bozel>

A l'issue de l'enquête, les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Bozel et en préfecture de la Savoie ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-bozel>

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le maire de Bozel et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.

VIE DES SOCIÉTÉS



DOGANLAR
SARL au capital de 1000,00 euros
Siège social : 38 chemin des Molettes
73200 Albertville
901 568 022 RCS Chambéry

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGM du 20/06/2022, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à la dissolution de la société.

Pour avis, le gérant,



CESSION DE LA MAISON SISE 7 CHEMIN DE LA LIBERTÉ CHEF LIEU BELLENTRE 73210 LA PLAGNE TARENITAISE

Par délibération du conseil municipal en date du n° DEL2022-210 en date du 7 novembre 2022, la commune a décidé de vendre le bien communal situé 7 chemin de la liberté.

L'immeuble à vendre est une maison d'habitation située sur la commune déléguée de Belleentre sur un terrain foncier d'une superficie totale de 1056m² comprenant une parcelle section n° 038 B 716a et n° 038 B 717g et 717h.

Il s'agit d'une maison individuelle d'une surface habitable d'environ 88 m² comprenant :

- Sous-sol : caves, chauffage,
- Rez-de-chaussée : entrée/dégauchement, cuisine, séjour/salon avec accès balcon sud, 3 chambres dont deux avec balcons, une pièce aménagée dans l'ancien garage non isolé.

La maison est libre de toute occupation.
Le prix de départ est fixé à **320 000€**.

Une visite de la maison est obligatoire. Ainsi, 2 jours de visites sont proposés uniquement sur rendez-vous :

- Le 21 novembre 2022 entre 13h30 et 16h30
- Le 23 novembre 2022 entre 8h30 et 12h

Pour la prise de rendez-vous il convient de contacter le service logement de la commune de la Plagne Tarentaise soit par mail logement@laplagnetarentaise.fr soit par téléphone au 04 79 09 45 60

Les candidats doivent faire parvenir leurs offres sous pli à la **mairie de La Plagne Tarentaise BP 04 - 73216 Aime La Plagne Cedex** avant le **vendredi 16 décembre à 12 heures** :

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception, - soit contre remise d'un récépissé à l'accueil de la mairie de Macort - La Plagne Tarentaise aux jours et heures d'ouverture des services de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le pli devra comporter la mention :

« Offre d'Acquisition maison Belleentre » NE PAS OUVRIIR.

Les offres de prix devront comporter :

A) Le formulaire de candidature

B) Le présent Règlement de l'Appel à projet daté et signé,

C) Une attestation bancaire de capacité financière ou d'accord de financement, tant pour l'acquisition du bien que pour les frais.

D) Le certificat de visite signé remis le jour de la visite du bien.

Le non-respect de ces formalités entraînera le rejet de l'offre d'achat.

Choix du candidat

Le choix de l'acquéreur se fera sur la base de 3 critères :

1. L'offre la plus élevée : noté sur 40%
2. Acquisition en vue de l'affecter à une résidence principale : noté sur 35%
3. La motivation de l'acheteur et son projet immobilier : noté sur 25%

Il est question de privilégier les personnes en quête d'une résidence principale pour s'installer de façon plus pérenne sur notre territoire. Les éléments relatifs à cette cession sont disponibles sur notre site internet : <https://www.laplagne-tarentaise.fr/cession-de-la-maison-forestiere-de-Belleentre/>

Consultez l'intégralité de nos

VIE



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Chambéry en date octobre 2022, il a été constitué une société prés les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : SP ENERGIE

Siège social : 19 Rue Oradour-sur-Glâne, Chambéry

Objet : Toutes activités en matière de travaux d'installations en électricité, énergies renouvelables parneaux photovoltaïque, chauffage et équipement télécommunications ou de courants faibles ainsi toutes activités annexes, connexes et complémentaires.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000,00 €

Gerant : M. Giorgi Berashvili demeurant 3117 Oradour-sur-Glâne, 73000 Chambéry

RCS : Chambéry.

Pour avis, le g



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Albertville date du 27 octobre 2022, il a été constitué une s présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : AML

Siège social : 380 chemin des Molettes -73200 ville

Objet : Achat, vente, construction, détention d types de biens immobiliers en vue de leur location, location de murs équipés, location meublé location meublée non professionnelle avec ou fourniture de prestations de services ; et toutes annexes, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 €

Gerant : Monsieur Bastien Baron, demeurant 380 des Molettes, 73200 Albertville

RCS : Chambéry

LE RENDEZ-VOUS

SARL au capital de 8000,00 euros
Siège social : 68 rue des Ecoles
73230 Saint-Alban-Leysse
442 597 142 RCS Chambéry

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai la collectivité des associés a pris acte du décès Monsieur Elie Richard, cogérant intervenu le 5 2022 et a décidé de ne pas procéder à son rem

Pour avis, la gé

LA TARENITAISE HEBDO

117 Grande Rue - BP 10 - 73211 Aime Cedex
Tél : 04 79 22 76 48

courriel : contact@la-tarentaise-hebdo.com

LA TARENITAISE HEBDO - 117 Grande Rue - BP 10 - 73211 Aime Cedex
Tél : 04 79 22 76 48 - courriel : contact@la-tarentaise-hebdo.com